

## COMITÉ EXÉCUTIF

### RÉSOLUTION 308-CX-1337

concernant l'approbation du protocole d'entente cadre de coopération entre l'École Supérieure des Arts St-Luc Bruxelles (ESA) (Belgique) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO)

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent huitième réunion tenue le lundi 14 janvier 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

**ATTENDU** les relations déjà établies entre le professeur Sylvain Lemay et les représentants de l'ESA;

**ATTENDU** la possibilité d'échanges d'étudiants et de collaborations de recherche et de création entre les deux établissements;

**ATTENDU** le projet de protocole d'entente cadre de coopération;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Claudette Gatien,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le protocole d'entente cadre de coopération entre l'École Supérieure des Arts St-Luc Bruxelles (ESA) (Belgique) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO);

**DE MANDATER** le recteur à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, le protocole d'entente cadre;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, tout autre addendum établi selon les domaines et modes de coopération régis par ce protocole d'entente.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice

## COMITÉ EXÉCUTIF

### RÉSOLUTION 308-CX-1338

concernant un hommage à rendre à feu Robert Renaud

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent huitième réunion tenue le lundi 14 janvier 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

**ATTENDU** le décès de feu Robert Renaud;

**ATTENDU** que feu Robert Renaud était, au moment de son décès, employé de l'Université depuis 34 ans et 4 mois à titre de « Chauffeur-messager et préposé aux postes », rattaché au Service des terrains et bâtiments;

**ATTENDU** que feu Robert Renaud était l'un des premiers employés de l'Université;

**ATTENDU** le lien particulier que feu Robert Renaud entretenait avec les membres de la communauté universitaire, son travail de messager l'amenant à être en contact quotidien avec de nombreux membres du personnel du fait de ses déplacements dans chaque unité administrative de l'Université;

**ATTENDU** la vague de sympathie que l'annonce de son décès a causée auprès des membres de la communauté universitaire;

**ATTENDU** la volonté de la direction de l'Université de poser un geste qui viserait à perpétuer sa mémoire et à lui rendre un hommage posthume;

**ATTENDU** la consultation effectuée auprès des membres de la communauté universitaire en vue de recueillir des suggestions quant au geste à poser;

**ATTENDU** la recommandation du recteur;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claire Vaive,

**IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le hall d'entrée de la nouvelle aile C soit désormais désigné « Espace Robert-Renaud ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice

## COMITÉ EXÉCUTIF

### RÉSOLUTION 308-CX-1339

concernant l'octroi d'un pouvoir de signature temporaire à un professeur

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent huitième réunion tenue le lundi 14 janvier 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

**ATTENDU** l'absence, en raison d'un congé de maladie, du directeur de l'École multidisciplinaire de l'image;

**ATTENDU** l'intérêt de maintenir un fonctionnement efficace des opérations administratives de l'École multidisciplinaire de l'image pendant l'absence du directeur;

**ATTENDU** que monsieur Éric Langlois, directeur des études de premier cycle en arts à l'École multidisciplinaire de l'image, s'est dit disposé à assumer la responsabilité des budgets de l'École en l'absence du directeur en titre;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claudette Gatien,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'OCTROYER** un pouvoir de signature de 500 \$ au professeur Éric Langlois pour les budgets de l'École multidisciplinaire de l'image jusqu'au retour dans ses fonctions du directeur de l'École.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,

  
Luc Maurice